

VILLE DE CARLING



# COMPTE-RENDU

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 15 JUIN 2017

57490 CARLING

L'an deux mil dix-sept le quinze juin, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances.

La séance s'est ouverte à dix-huit heures trente, sous la présidence de Monsieur Gaston ADIER, Maire.

### Membres présents :

Joëlle CRUMBACH - Jean-Pierre BIES - Anita BOUR - Kurt SCHIRLE - Marielle NICOLAS - Claude SCHAAB - Gabrielle PILARD - Paulette DOUBLET - François FESTOR - Chantal PELOSO - Benoît HILLENBLINK - Nadine EBERLE - Sabine OTT - Robert FAUDIER - Angélique FLAUSSE - Marie-Françoise DI-BELLA - David LEGROS

### Membres absents excusés :

Fabien JACOBS qui donne procuration de vote à Gaston ADIER  
Jonathan KIEFFER qui donne procuration de vote à Jean-Pierre BIES  
Sébastien SHOUG - Damien BLANRUE - Julie LAUBU - Angelo FURNARI - Carole VETTORI - Delphine LEMPEREUR - Jonathan PASTOT

Monsieur David LEGROS est désigné secrétaire de la séance.

Monsieur Gaston ADIER a une pensée pour Monsieur KIRCHMANN Lucien, ancien conseiller municipal de Carling dont la compagne Madame Angèle DUFFLO est décédée le 12 juin dernier à l'âge de 66 ans. Mère de 8 enfants, cette dernière était première adjointe au maire de Gros-Réderching. Au nom du conseil municipal, le maire présente toutes ses condoléances à la famille.

### 1er point de l'ordre du jour :

**ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 10 MAI 2017**

Monsieur le Maire met l'adoption du compte-rendu au vote et le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le compte-rendu de la séance du 10 mai 2017.

### 2ème point de l'ordre du jour :

**COMPTE ADMINISTRATIF 2016 - COMPTE DE GESTION**

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur BIES Jean Pierre qui indique que sont mis à disposition des membres de la commission les bordereaux de titres et de mandats 2016, les factures ainsi que le compte de gestion et constate que chacun a bien reçu le compte

administratif complet et une copie du tableau des résultats d'exécution du compte de gestion.

Il présente ce compte administratif en section de fonctionnement par chapitre, en section d'investissement par programme.

Les conseillers vérifient et constatent que le compte administratif 2016 et le compte de gestion 2016 sont identiques.

Les résultats de l'exercice 2016 font apparaître un excédent de fonctionnement de 538.816,64 euros et un excédent d'investissement de 114.437,87 euros.

La commission des finances, à l'unanimité, propose au conseil municipal d'approuver le compte administratif 2016 ainsi présenté et le compte de gestion pour le même exercice.

Le maire quitte la salle.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2016 ainsi présenté et le compte de gestion pour le même exercice.

Le maire revient dans la salle.

**3ème point de l'ordre du jour :**  
**AFFECTATION DES RESULTATS - EXERCICE 2016**

Monsieur BIES explique que, comme relevé sur le compte administratif, les résultats cumulés 2016 sont les suivants :

Fonctionnement : excédent de 538.816,64 euros,  
Investissement : excédent de 114.437,87 euros.

Il propose d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit : 200.000,00 euros à la section d'investissement et 338.816,65 euros à la section de fonctionnement.

La commission des finances, à l'unanimité, propose au conseil municipal d'affecter les résultats de l'exercice 2016 comme indiqué ci-dessus.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats de l'exercice 2016 comme indiqué ci-dessus.

**4ème point de l'ordre du jour :**  
**ORGANISATION D'UN CONCOURS LOCAL  
DES MAISONS FLEURIES**

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur BIES Jean-Pierre qui propose de reconduire le concours local des maisons fleuries. Il rappelle qu'une somme de 1.395 euros a été allouée l'année dernière aux lauréats de ce concours et qu'une somme de 2.500 euros est prévue au budget primitif 2017 pour les concours de maisons fleuries et de maisons illuminées.

La commission des finances, à l'unanimité, propose au conseil municipal de reconduire le concours de maisons fleuries, de distribuer des prix aux lauréats des maisons les mieux fleuries dans la limite des sommes inscrites au budget.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de reconduire le concours de maisons fleuries, de distribuer des prix aux lauréats des maisons les mieux fleuries dans la limite des sommes inscrites au budget.

**5ème point de l'ordre du jour :**  
**CESSION D'UN TERRAIN RUE DES JARDINS**

Monsieur le Maire explique que Monsieur MONY Jean et Madame BELLOMO Lauriane souhaitent faire acquisition de terrains situés rue des Jardins, cadastrés section 11 n°565 et 566. L'arpentage du domaine public rue des Jardins a été effectué par le cabinet PORTELLA à FREYMING-MERLEBACH (procès-verbal d'arpentage 1149L et 1150U). La superficie nette cessible est de 22 ares 63 ca.

Il est proposé de céder ces terrains comme suit :

6 ares 90ca à 5.000 euros l'are soit 34.500 euros  
15 ares 73ca à 350 euros l'are soit 5.505,50 euros  
Soit un prix total de 40.005,50 euros.

La commission des finances, à l'unanimité, propose au conseil municipal de procéder à la vente de ces terrains à Monsieur MONY Jean et Madame BELLOMO Lauriane aux conditions susvisées.

Le conseil municipal, vu l'avis du service des Domaines et après en avoir délibéré,

1. décide de céder ce terrain cadastré Ban de Carling, section 11 parcelles n° 565 et 566, d'une superficie de 22 ares 63, à Monsieur MONY Jean et Madame BELLOMO Lauriane, domiciliés 28 rue du 4 Décembre 1944 à Carling,

2. fixe le prix de vente de ce terrain à 40.005,50 euros,

3. à la demande des acquéreurs, Maître Jean Philippe KUHN, notaire à Saint-Avold sera chargé de la rédaction de l'acte.

**6ème point de l'ordre du jour :**  
**REGULARISATION FONCIERE RUE DE LA FRONTIERE**

Afin de régulariser la situation des terrains sur lesquelles sont bâtis le gymnase, le centre socioculturel et la résidence les Lys d'Or, la commune a confié l'arpentage des terrains au cabinet PORTELLA de FREYMING-MERLEBACH.

Les parcelles section 4 parcelles 76, 77 et 78 font l'objet d'une réunion de parcelles d'une contenance de 1ha54a5ca appelée parcelle A.

Sur cette parcelle, est située la résidence Les Lys d'Or, propriété de la Ste NEOLIA dans le cadre d'un bail emphytéotique. Les terrains d'assiette de ce bâtiment doivent être rétrocédés à la Ste NEOLIA.

De fait, les indices suivants devraient être rétrocédés à l'euro symbolique à la Ste NEOLIA : Section 4 indice n°2 d'une superficie de 14a47ca, indice n°4 de 1a87ca, indice n°5 de 20a96, indice n°6 de 0a22ca et indice n°7 de 0a34ca.

Il est à noter que les indices 4, 6 et 7, seront grevés d'un droit de passage au profit de la commune.

Le conseil municipal, et après en avoir délibéré, décide de céder ce terrain cadastré Ban de Carling, section 4 indice n°2 d'une superficie de 14a47ca, indice n°4 de 1a87ca, indice n°5 de 0a96, indice n°6 de 0a22ca et indice n°7 de 0a34ca, d'une superficie totale de 17 ares 86, à la société NEOLIA, à l'euro symbolique. Maître JACOBI, notaire à FORBACH est chargé de la rédaction de l'acte aux frais de la Ste NEOLIA.

D'autre part, certains indices sur cette parcelle réunie sont rétrocédés, à l'euro symbolique, au Département, à savoir section 4 indice n°8 d'une contenance de 2a88ca et l'indice n°9 de 1a17ca.

Ces terrains concernent les trottoirs rue Principale et rue de la Frontière autour des bâtiments du 3 rue de la Frontière.

En contrepartie, le département cède à la commune, à l'euro symbolique, en section 4 l'indice 14 d'une superficie de 0a40ca, l'indice 13 de 0a35ca, l'indice 12 de 0a13ca l'indice 11 de 2a01ca et en section 1 l'indice 2 de 0a74ca.

Ces terrains concernent les terrains entre les bâtiments et les trottoirs autour des bâtiments du 3 rue de la Frontière.

Le conseil municipal, et après en avoir délibéré, décide de procéder aux échanges de terrains comme indiqué ci-dessus. Les échanges entre la commune et le Département se feront par un acte administratif établi par les services départementaux.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance à 19 heures 50.

CARLING le 15 juin 2017

Le Maire,



Gaston ADIER